

Image not found or type unknown



## Branchement de douches sur une colonne d'eaux pluviales

Par **Elie2s**, le **09/04/2015** à **22:19**

Bonjour, des douches ont été installées dans des chambres de service au 6eme étage et branchées sur une colonne d'eaux pluviales passant en extérieur sur une courette, seule possibilité d'évacuation, il y a largement plus de dix ans.

Le règlement de la ville sanitaire de Paris n'autorise pas de tels branchements.

Toutefois, vu les alternatives inexistantes, vu l'étage concerné, vu que tout part à l'égout de toute façon ( eaux pluviales, eaux vannes, eaux ménagères), existe t'il une tolérance? Existe t'il une prescription?

Merci pour vos lumières